



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
Réf. : PR/

Monsieur le Maire
de la Commune de
57412 ACHEN

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation
d'un puits pour l'alimentation du bétail à ACHEN
dans un pré pâturé au lieu-dit "Labbisch"

Metz, le **23 FEV. 2016**

PJ : Récépissé de déclaration
Courrier de notification
Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau du bétail dans un pré pâturé à ACHEN au lieu-dit Labbisch**

Ce dossier a été déposé par : M. OBRINGER Jean-Charles

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2015-00355** en date du 31 décembre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER